

N° 2011-379

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 16 novembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	09/11/2011
Affichage	09/11/2011

**Nombre des Membres
du Conseil Municipal**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian.
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

THEME : **PERSONNEL 3.**

**OBJET : ARBRE DE NOËL 2011
POUR LES ENFANTS DU
PERSONNEL MUNICIPAL ET
REMISE DE CADEAUX AUX
RETRAITES DES SERVICES
MUNICIPAUX.**

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine,
ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Jacques JALADE.

Comme chaque année, la commune de Briançon organise le traditionnel Arbre de Noël (spectacle, goûter, cadeaux) pour les enfants du personnel municipal, de l'Office du Tourisme et de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome, ainsi qu'une fête pour réunir les personnels retraités des services municipaux, à l'occasion de laquelle un cadeau sera remis par la municipalité à chaque retraité.

Considérant que ces festivités engendrent des frais variés qu'il convient d'honorer,

Considérant que le mode d'organisation mis en place, à compter de l'arbre de Noël 2001, nécessite que le Conseil Municipal délibère afin que les charges relatives à cette manifestation soient ventilées entre les différents bénéficiaires, et que ceux-ci en remboursent le montant à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Que les frais relatifs au spectacle 1040,00 € (mille quarante euro) soient pris en charge par la commune.
 - Que les frais estimés à 2760,00 € (deux mille sept cent soixante euro), relatifs à la rencontre avec les personnels retraités (120 retraités), soit 23,00 € (vingt-trois euro) par retraité, soient pris en charge par la commune.
 - Que les frais estimés à 2250,00 € (deux mille deux cent cinquante euro) relatifs à l'acquisition, par la commune, des cadeaux destinés aux enfants des personnels communaux, des personnels de l'Office du Tourisme et de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome, à raison de :
 - 20,00 € (vingt euros) pour les enfants nés du 01/01/2007 au 31/12/2011
 - 25,00 € (vingt-cinq euros) pour les enfants nés du 01/01/2003 au 31/12/2006
 - 30,00 € (trente euros) pour les enfants nés du 01/01/1999 au 31/12/2002
- soient pris en charge par la commune,
- soient refacturés à la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome, à l'Office du Tourisme et au Centre Communal d'Action Sociale, au prorata des agents ou enfants concernés.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 22 NOV. 2011
PUBLIÉ LE 22 NOV. 2011
NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gérard FROMM